



Déclaration liminaire CGT à la Délégation spéciale des CSE Centraux ENEDIS-GRDF le mercredi 29 avril 2026

Monsieur le Président,

Ce que nous avons à dire aujourd'hui ne relève pas d'une simple déclaration liminaire, mais d'un constat grave et sans détour.

Comme chaque année, nous sommes réunis en séance commune des CSE Centraux des distributeurs de l'électricité et du gaz. Une instance qui, pour les représentants de la FNME CGT, a du sens et porte une histoire. Mais à vous voir piloter nos entreprises, nous doutons fortement que cet héritage vous importe encore. Car la réalité est brutale.

Depuis près de 18 ans, vous organisez méthodiquement la casse de nos entreprises : casse de l'emploi, casse du service public, casse de nos savoir-faire. Nos métiers qui fondent le Service public sont sacrifiés, nos effectifs fondent, et nos moyens disparaissent.

Dans le même temps, les richesses produites par le travail des agents sont détournées au profit d'intérêts financiers. Les caisses sont vidées, non pas faute de ressources, mais par choix politiques assumés. Et ce sont, une fois encore, les salariés qui en paient le prix, sur leurs conditions de travail, sur leur santé, et parfois sur leur avenir professionnel.

Nous ne vous accompagnerons jamais dans cette direction.

Là où vous voyez une trajectoire stratégique, nous voyons une impasse sociale et industrielle. Là où vous parlez de performance, nous constatons un affaiblissement organisé du service public de l'énergie.

Et pendant que vous poursuivez cette logique, vous vous acharnez sur celles et ceux qui résistent : procédures disciplinaires, sanctions, licenciements...Voilà votre réponse à l'engagement syndical !

De notre côté, les choses sont claires : Nous ne tournerons jamais le dos à l'histoire de nos entreprises. Nous ne renoncerons jamais à l'intérêt général. Et nous ne laisserons jamais l'énergie devenir un simple produit financier.

Oui, nous le réaffirmons avec force : la seule issue passe par une véritable nationalisation des énergies du gaz et de l'électricité, pour garantir un droit effectif à l'énergie pour toutes et tous, et remettre ces entreprises au service exclusif de la nation.

Et quoique vous mettiez en œuvre pour tenter de faire taire cette voix, nous continuerons à la porter, avec détermination, aux côtés des agents et des usagers.

Autre constat, en lien direct avec l'ordre du jour de cette séance. Et cette fois, il ne concerne pas la médecine du travail, mais bien la médecine de contrôle.

Depuis plusieurs mois, nous faisons face à une dérive préoccupante des pratiques de certains médecins conseils. Des pratiques qui ne sont plus simplement discutables, mais qui interrogent clairement sur leur conformité aux règles déontologiques et au cadre légal.

Du côté de GRDF notamment, nous recensons un nombre croissant de situations conflictuelles entre les médecins de contrôle et les agents. Or, ces médecins ne sont pas uniquement là pour contrôler la validité d'un arrêt de travail : ils ont aussi un rôle d'accompagnement et de conseil auprès de nos collègues.

Malheureusement, nous constatons tout autre chose !

Ces médecins semblent aujourd'hui davantage accompagner et conseiller l'employeur que les agents, en oubliant leurs obligations fondamentales. Résultat : des collègues ressortent de ces rendez-vous dans un état parfois pire que celui dans lequel ils y sont entrés. Ce qui est un comble quand on a à faire à un « médecin » !

Nous constatons également une multiplication des remises en cause d'arrêts maladie, y compris dans des situations d'accidents du travail, allant jusqu'à contester les diagnostics établis par les médecins traitants, les spécialistes ou les chirurgiens.

Ces pratiques administratives trahissent vos missions premières de protection des agents. Elles portent atteinte, dans un certain nombre de cas, au droit à la santé prévu par la constitution.

Elles traduisent une dérive vers une logique purement médico-administrative, opposée à la logique clinique portée par les professionnels de santé qui suivent réellement les patients. Et nous le rappelons avec force : un arrêt de travail n'est pas une faveur, c'est un acte médical, qui constitue en lui-même un élément thérapeutique.

En effet, comment justifier la légitimité d'un médecin conseil qui ne voit l'agent qu'au moment d'un arrêt de travail, face à un médecin traitant qui connaît son patient depuis des années, parfois depuis sa naissance ?

Pour la CGT, les médecins conseils n'ont pas la légitimité de remettre en cause des traitements prescrits par des médecins traitants ou des structures hospitalières.

Nous condamnons fermement l'objectivation qui est faite envers les médecins conseils des IEG, les poussant dans des logiques de suspicion à l'égard des arrêts de travail, en invalidant les arrêts de travail de manière infondée. L'indépendance et l'impartialité des médecins conseils des IEG est réellement posée compte tenu des relations professionnelles entre les médecins conseils et les employeurs.

Cette dégradation des relations des médecins conseils des IEG envers les agents des IEG, comme les dysfonctionnements majeurs que nous observons depuis des années, entraîne inexorablement une perte de confiance et des doutes en la médecine conseil interne aux IEG. Et ce n'est pas le projet « grand Paris » mis en place dernièrement avec le regroupement de tous les médecins conseils d'Île-de-France sur un seul site à la Défense qui démontrera le contraire.

Car au-delà du constat alarmant, c'est bien une alerte que nous portons aujourd'hui, solennellement, auprès des deux employeurs ENEDIS et GRDF pour que les choses changent dans les plus brefs délais.

Dans le cas contraire, la CGT ne pourra continuer à soutenir une médecine conseil interne aux IEG !